

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 avril 2025

Membres en exercice : 15	
Présents	8
Votants	10
Procuration	2
Abstention	0
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

Le samedi 12 avril 2025 à 10 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 31 mars 2025

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRIVIE, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Sébastien SOULIE, Karine MARROUFIN, Régine VERT

Représenté(s) : Patrick NOAILHAC représenté par Philippe MAZEYRIE, Nathalie LESTRADE représentée par Michèle LAQUIEZE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

22.2025

Objet : Lotissement des Marronniers, vote du Budget 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du Budget Annexe « Lotissement des Marronniers » 2025 établi par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Annexe « Lotissement des Marronniers » 2025 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Recettes et dépenses : 726 005.00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT : Recettes et dépenses : 720 211.10 Euros

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 12/04/2025

et de la transmission en Préfecture.

Le secrétaire, Philippe MAZEYRIE



Altillac, le 12 avril 2025.

Le Maire, Denis PINSAC.



Date de transmission de l'acte: 15/04/2025

Date de réception de l'AR: 15/04/2025

019-211900709-2025022D-DE

A G E D I